Envoyé en préfecture le 23/09/2025
Reçu en préfecture le 23/09/2025
Publié le 25/09/2025
ID : 026-212600886-20250922-DELIB2025_71-DE

**DEPARTEMENT DE LA DROME**
**COMMUNE DE**
**CHATUZANGE LE GOUBET**

**Publié sur le site internet le 25 septembre 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2025.71 Séance du 22 septembre 2025

**Présidence de Monsieur Christian Gauthier**
**Maire de Chatuzange le Goubet**

Le 22 septembre 2025 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 16 septembre 2025 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : M. Gilles GARNIER à M. Éric SAULLE, M. Jean-Marc ANDRÉ à Mme Élise CLÉMENT, Mme Stevie BONNARD à M. Pascal BERRANGER, Mme Florence DEGOUGE à M. Jean-Michel SARZIER, Mme Laurence THON à M. Claude VOSSEY, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Nathalie ZAMMIT, Mme Mélanie PALCOUX à Mme Céline LOPEZ, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL.

Excusés : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 19

M. Christian RAMAT a été désigné secrétaire de séance.

**Objet : Acquisition des parcelles cadastrées section AE n°138, n°404, n°427, n°429 et n°432 appartenant à la SCI GEBEGO**

Rapporteur : Pascal BERRANGER

Pour donner suite à la demande de la SCI GEBEGO, la commune envisage d'acquérir les parcelles cadastrées section AE n°138, n°404, n°427, n°429 et n°432, respectivement d'environ 273 m², 198 m², 41 m², 54 m² et 482 m², lui appartenant. Il s'agit d'une voie d'accès qui dessert le lotissement Les Ramières, entre autres, depuis la Route Louis Pasteur.

L'acquisition se fera au prix de 1 euro.

Les frais d'acte authentique de vente seront à la charge de la SCI GEBEGO.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
**Vu** l'article L. 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;
**Vu** l'arrêté du 5 décembre 2016 relevant à 180 000€ le seuil de consultation obligatoire du service de France Domaine pour les acquisitions foncières réalisées à l'amiable par les communes ;
**Vu** le courrier signé par M. Jean Louis GONTIER et M. Joël BERTHUIN le 15/09/2024 ;
Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DÉCIDE** l'acquisition des parcelles cadastrées section AE n°138, n°404, n°427, n°429 et n°432, d'une superficie totale d'environ 1048 m², correspondant à une voie d'accès qui dessert le lotissement Les Ramières, entre autres, depuis la Route Louis Pasteur, au prix de 1 euro ;
- **PRÉCISE** que les frais d'acte authentique de vente seront à la charge de la SCI GEBEGO ;
- **DÉSIGNE** Maître Jean-Yves BARNASSON, notaire à Romans-sur-Isère, afin de rédiger l'acte authentique de vente ;
- **PRONONCE** le classement dans le domaine public communal des voies de ce lotissement, d'une longueur totale de 110 ml, à compter de la signature de l'acte de transfert de propriété ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente et tout document afférent à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 23/09/2025
Reçu en préfecture le 23/09/2025
Publié le 25/09/2025
ID : 026-212600886-20250922-DELIB2025_71-DE

N°2025.71
(suite 1/1)
Séance du 22
septembre 2025

---

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

---

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

---

Département :
DROME

Commune :
CHATUZANGE-LE-GOUBET

Section : AE
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 17/01/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF de la Drome
15 avenue de Romans 26021
26021 VALENCE CEDEX
tél. 04-75-79-50-17 -fax
sdif.drome@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

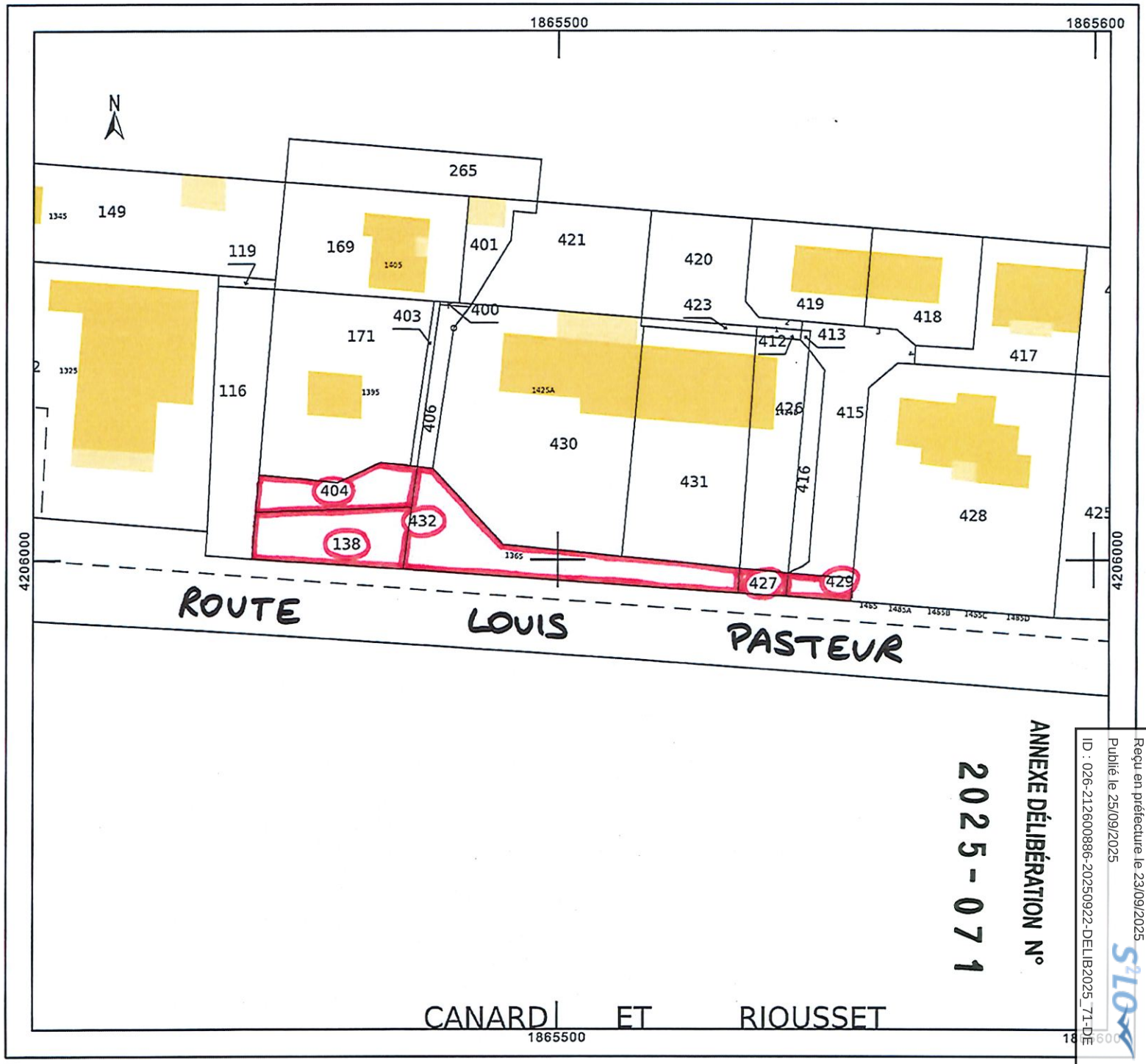


ANNEXE DÉLIBÉRATION N° 2025-071

Envoyé en préfecture le 23/09/2025
Reçu en préfecture le 23/09/2025
Publié le 25/09/2025
ID : 026-212600886-20250922-DELIB2025_71-DE